

# 14<sup>e</sup> Entretiens de la Sauvegarde

Maison de la Chimie - 28 rue Saint-Dominique 75007 PARIS

Présentés par **Thierry MONTERAN**, *Avocat*  
et **François LEGRAND**, *Mandataire judiciaire*

**Sous la présidence de Madame Agnès MOUILLARD**

*Présidente de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation*

**Ouverture par Monsieur Edouard PHILIPPE**, *Premier Ministre (sous réserve)*

## → PLÉNIÈRE DU MATIN :

- I- L'invité : Jean-Marc BORELLO**, *Président du Groupe SOS (15 000 salariés / 850 M€ de CA / 480 établissements)*
- II- Gérer les conflits par les techniques de négociation**  
Paul-Louis NETTER, *Président du Tribunal de commerce de Paris*  
Philippe COMBE, *Commandant fonctionnel, Préfecture de Police de Paris*  
Hirbod DEGHANI-AZAR, *Avocat*
- III- Loi PACTE, nouvelles dispositions, réflexions sur les ordonnances à venir pour modifier le droit des sûretés et adapter la directive insolvabilité**  
Marie-Hélène MONSERIE-BON, *Professeur à l'université Panthéon-Assas*  
Christophe THEVENOT, *Administrateur judiciaire, Président du CNAJMJ*  
Sébastien DEPREUX, *Mandataire judiciaire, Président de l'IFPPC*  
Thomas ANDRIEU, *Directeur des affaires civiles et du scea*
- IV- Pour un nouveau "pacte" entre les pouvoirs publics et l'entreprise en difficulté**  
**Les difficiles conditions d'accès de l'entreprise en difficulté aux marchés publics sont-elles justifiées ?**  
**La primauté du privilège du Trésor public sur les autres créanciers, aberration économique ?**  
Jean-Pierre FLORIS, *Délégué interministériel aux restructurations d'entreprises*  
Henri PAUL, *Président de chambre honoraire à la Cour des comptes*  
Philippe MARTIN, *Mandataire judiciaire*
- V- Le rôle croissant de l'AGS dans la procédure collective, progrès ou régression ?**  
Jérôme DEHARVENG, *Procureur général près la cour d'appel de Besançon*  
Béatrice VEYSSIERE, *Responsable juridique de l'AGS*  
Un/Une professeur/e de droit
- VI- Libre propos : François-Xavier LUCAS**, *Professeur à l'université Panthéon-Sorbonne*

## → ATELIERS DE L'APRÈS-MIDI AU CHOIX :

- 1) Revue de la jurisprudence 2018**  
Jean-Pierre REMERY, *Conseiller à la chambre commerciale de la Cour de Cassation*  
Caroline HENRY, *Avocate générale à la Cour de Cassation*  
Marine SIMONNOT, *Avocate*
- 2) Droit social : les ordonnances modifiant le droit du travail à l'épreuve de la procédure collective**  
Christine GAILHBAUD, *Maitre de conférences à l'université de Nice*  
Étienne MASSON, *Avocat en droit social*  
Nathalie LEBOUCHER, *Administrateur judiciaire*  
Laetitia LUCAS-DABADIE, *Mandataire judiciaire*
- 3) Financement de la période d'observation, assureur crédit et le post plan de l'entreprise**  
Patricia LEMARCHAND, *Avocate*  
Rémi LATASTE, *Responsable du service restructuration d'entreprises à la Direction générale des entreprises*  
Éric ETIENNE-MARTIN, *Administrateur judiciaire*  
Caroline BURGUIERE BROTHIER, *Responsable des affaires spéciales au Crédit Agricole d'Aquitaine*  
Un/Une représentant/e d'une plateforme de financement participatif
- 4) L'exploitation agricole en difficulté**  
Christine LEBEL, *Maitre de conférences à l'université de Franche-Comté*  
Nadine BREION, *Mandataire judiciaire*  
Christophe BIDAN, *Administrateur judiciaire*
- 5) Difficultés d'articulation du Livre VI avec les autres textes : quelles solutions existantes et propositions d'amélioration**  
Philippe ROUSSEL GALLE, *Professeur à l'université Paris-Descartes*  
Brigitte GAMBIER, *Présidente du Tribunal de Commerce de Créteil*  
Aurélia PERDEREAU, *Administrateur judiciaire*  
Thibaud POINSARD, *Mandataire judiciaire*  
Un/Une avocat/e

## → DÉJEUNER : dans les salons de la Maison de la Chimie par LENÔTRE

Événement conforme aux modalités de la formation continue, soit 7 heures de formation.

Inscriptions sur [www.ifppc.fr](http://www.ifppc.fr)

**TARIFS :** Adhérent IFPPC : 350 €  
Salaré d'adhérent IFPPC : 200 €  
Non adhérent : 450 €  
Universitaire : 90 €  
Magistrats : s'adresser à l'ENM

Déjeuner sur place inclus